



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

12 mai 2021

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES



Question #1 de M. Francis Lescarret (actionnaire)

8 de nos 9 administrateurs ont plus d'un demi-siècle d'âge; seule madame Helen Lee Bouygues (48 ans) faisant exception. Or, si les collaborateurs ayant entamé leur deuxième demi-siècle d'existence représentent moins d'un tiers des effectifs du groupe ; ils sont plus d'un tiers à s'inscrire dans la catégorie des 25-39,9 ans. Aurons-nous l'opportunité d'approuver la nomination d'un tandem femme-homme au Conseil d'Administration, issu de cette dernière classe d'âge, lors de notre prochaine Assemblée Générale Mixte ?

Réponse : Le Conseil d'administration considère que la diversité de ses membres est un facteur clé pour assurer sa bonne performance et gouvernance. La diversité s'applique en termes de genre, d'âge, d'indépendance, de nationalités, de compétences et d'expérience professionnelle. La recherche de cet équilibre dans la composition du Conseil d'administration est ainsi mise en avant par le Code AFEP- MEDEF.

Par conséquent, lors des processus de sélection de nouveaux membres de notre Conseil d'administration, nous sommes toujours ouverts à de candidats de qualité dans les tranches d'âge plus jeunes. Les apports de jeunes administrateurs seraient multiples, notamment en ce qui concerne la transformation numérique et l'innovation lors des décisions stratégiques du Groupe.

Cependant, il doit être souligné que la moyenne d'âge des Conseils d'administration en France reste bien au-dessus de 50 ans (aux alentours de 59 ans). CGG se trouve ainsi en ligne avec cette moyenne. Enfin, veuillez noter que la diversité d'âge parmi nos administrateurs actuels est en ligne avec la réglementation applicable.



Question #2 de M. Francis Lescarret (actionnaire)

En 26^{ème} résolution, vous nous proposez de modifier la condition d'accès (à nomination) au Conseil d'Administration, en ce qui concerne le nombre d'action(s) détenue(s).

Avant notre vote de 1 action, vous nous proposez de rendre cette condition variable selon la rédaction du règlement intérieur afférent. Quelle est la condition de détention (en nombre) aujourd'hui inscrite dans ce règlement, et à combien comptez-vous la porter dans un futur proche ?

Réponse : Selon le Règlement Intérieur du Conseil d'administration : « *Chaque administrateur (à l'exception du ou des administrateurs représentant les salariés) doit être propriétaire d'au moins vingt mille (20 000) actions de la Société, en nom propre ou via une société dont il pourrait justifier de la détention de l'intégralité du capital et des droits de vote. Les administrateurs nouvellement nommés disposeront d'un délai de six (6) mois à compter de la date de leur nomination afin de se mettre en conformité avec la présente disposition* ». Ce Règlement est disponible sur le site internet de notre société (www.cgg.com). Le nombre d'actions détenu par chaque administrateur est indiqué dans le Document Universel d'Enregistrement de CGG qui se trouve également sur notre site. Comme le prévoit l'article 20 du Code AFEP-MEDEF, chaque administrateur doit posséder un nombre d'actions significatif au regard des rémunérations qui lui sont allouées. Ce nombre d'actions peut être ajusté par le Conseil d'administration dans le Règlement intérieur de manière plus flexible notamment au regard des variations du cours de l'action.



Question #3 de M. Francis Lescarret (actionnaire)

La 25^{ème} résolution consiste en un élargissement de l'objet de notre société.

Quels sont les nouveaux horizons que notre société souhaite saisir, et ceux dans lesquels elle se positionne déjà ? Ceci concerne-t-il uniquement l'activité Multi-Client ; ou procéderons-nous à des acquisitions ciblées sur des métiers hors des activités traditionnelles du groupe ?

Réponse : Ce point est couvert dans la présentation business faite aujourd'hui par Mme Sophie Zurquiyah. Le profil de CGG s'est considérablement modifié suite à la sortie des métiers de l'Acquisition. Par ailleurs, les métiers historiques évoluent ainsi que les modèles de business. Par exemple: les technologies du cloud, l'Intelligence Artificielle, ou bien même la gestion des données générées par les équipements Sercel sont des évolutions naturelles. Par ailleurs, nous sommes en train de développer notre nouveau plan à trois ans qui inclura des objectifs de développement dans des métiers adjacents, comme par exemple la digitalisation et classification de données, la séquestration, stockage et monitoring du Carbone, les énergies géothermales qui s'appuient sur nos savoir-faire. Il convient donc de mettre à jour l'objet social pour mieux refléter les ambitions futures de CGG.



Question #4 de M. Francis Lescarret (actionnaire)

Comme de nombreuses entreprises à travers le monde, CGG est impactée par des difficultés d'approvisionnement. Au-delà de cet aspect spécifique, la crise politico-sanitaire que nous connaissons à l'échelle des plus de 7 milliards d'individus planétaires invite tous les acteurs économiques à réduire les distances considérées pour des déplacements physiques (productions régionalisées, tourisme plus national, ...). En faisant abstraction des problématiques d'approvisionnement (Sercel, ...) et de l'engagement des programmes d'investissement liés aux prix des matières premières, le groupe a-t-il connu/ressenti des changements majeurs de comportement de ses clients, et le cas échéant comment s'est-il adapté ?

Réponse: Le monde de l'*Oil and Gas* est de par sa nature très globalisé. En ce qui nous concerne, les deux plus grands flux d'approvisionnement concernent l'acquisition sismique pour notre activité de multi-clients, qui elle, en ce qui concerne la marine, reste internationale car les équipes se déplacent avec le bateau. Malgré les difficultés de déplacement ainsi que les risques sanitaires à gérer, nous n'avons pas eu de retards à déplorer. Le deuxième flux concerne effectivement nos équipements Sercel : une grande partie de notre chaîne d'approvisionnements reste proche de nos usines, et nous n'avons eu que quelques retards logistiques au tout début du confinement, rapidement rattrapés. Par contre, il ne serait ni efficace ni faisable de fabriquer nos équipements proches du lieu d'utilisation finale.